



**Programme de recherche
sur la persévérance
et la réussite scolaires**

Programme conjoint : Ministère de l'Éducation du Québec (MEQ) et Fonds Québécois de la recherche sur la société et la culture.

Le contexte

Le ministère de l'Éducation a la préoccupation constante de favoriser la persévérance et la réussite de l'ensemble des élèves à tous les ordres d'enseignement. Or, selon les *Indicateurs de l'éducation : édition 2001*¹, sur 100 élèves de la même génération, 71 obtiendront un premier diplôme au secondaire avant l'âge de 20 ans. De cette même génération, 39 élèves obtiendront un diplôme d'études collégiales, 27 un baccalauréat, 7 une maîtrise et 1 personne obtiendra un doctorat. La proportion de sortants sans diplôme varie quant à elle beaucoup d'un ordre d'enseignement à l'autre et l'on compte plus d'hommes que de femmes dans cette catégorie. Par exemple, en 1999-2000, 23 % des hommes ont abandonné leurs études avant d'avoir obtenu un diplôme comparativement à 10 % des femmes.

Constatant que trop de jeunes sortent du système scolaire sans avoir terminé leur programme d'études, les participants au Sommet du Québec et de la jeunesse se sont entendus sur la nécessité d'un réinvestissement important en éducation relativement à plusieurs priorités nationales. Pour concrétiser cet engagement, le gouvernement a notamment décidé, de mettre en place un programme ayant pour objet de soutenir et de faire progresser la recherche sur les facteurs favorisant la réussite et la persévérance scolaires et d'encourager la diffusion des résultats de ces recherches auprès des intervenants du milieu. Cette action reflète la grande orientation du plan stratégique 2000-2003 du ministère de l'Éducation *Accroître la réussite scolaire des élèves, des étudiants, en favorisant un maximum d'apprentissages et la persévérance jusqu'au diplôme* ainsi que la deuxième orientation de la politique québécoise de la jeunesse *Assurer le développement du plein potentiel des jeunes* notamment en soutenant les jeunes dans leur cheminement scolaire et en visant à combattre le décrochage scolaire.

De plus, la recherche sur la persévérance et la réussite scolaires s'inscrit dans la nouvelle *Politique québécoise de la science et de l'innovation*² comme une priorité nationale. Cette politique vise à favoriser le mieux-être de la population québécoise en misant sur la qualité de la formation des citoyens, sur l'avancement et le partage des connaissances et sur la compétence des chercheurs. La réussite scolaire et l'innovation pédagogique y sont considérées comme des secteurs de recherche à fort potentiel en sciences sociales et humaines. La recherche réalisée dans le cadre du présent programme doit donc prendre en considération, outre les dimensions pédagogique, didactique et organisationnelle de la thématique, ses dimensions sociale, politique, économique et psychologique.

C'est dans cette perspective que le ministère de l'Éducation s'associe au Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture (Fonds société et culture dans le texte) pour mettre en œuvre le Programme thématique de recherche sur la persévérance et la réussite scolaires.

¹ Ministère de l'Éducation, *Indicateurs de l'éducation : édition 2001*, [En ligne], Québec, 2001, [<http://www.meq.gouv.qc.ca/stat/indic01/indic01F/if2001.pdf>].

² Ministère de la Recherche, de la Science et de la Technologie, *Politique québécoise de la science et de l'innovation : Savoir changer le monde*, Québec, 2001, p.

Le programme de recherche

Ce programme conjoint vise le développement, la réalisation et la diffusion de recherches pertinentes sur la persévérance et la réussite de l'élève³ à tous les ordres d'enseignement ainsi que sur les facteurs individuels, sociaux, culturels, organisationnels et systémiques qui les influencent. Son objectif est également d'assurer la disponibilité des données sur le sujet et de privilégier un élargissement des perspectives de recherche en incitant les chercheurs et chercheuses de l'éducation et de plusieurs autres disciplines, notamment ceux et celles des domaines social, politique, économique et psychologique, à participer à la recherche.

Dans le cadre de ce programme thématique, les projets de recherche réalisés en collaboration avec le milieu seront privilégiés (réseau de l'éducation, réseau de la santé et des services sociaux, organismes communautaires). Ils devront se baser sur des partenariats existants ou en susciter de nouveaux. Ils devront aussi comporter des mesures concrètes facilitant la diffusion des résultats de la recherche ainsi que leur appropriation par les décideurs, le personnel scolaire ou d'autres intervenants. De plus, ces résultats de recherche devront permettre d'appuyer des interventions favorisant la poursuite du cheminement scolaire des élèves et leur réussite. Une analyse différenciée selon la langue d'enseignement et le sexe des élèves devra être présentée, s'il y a lieu, dans les résultats de recherche.

Les objectifs du programme sont les suivants :

- Favoriser le développement de connaissances et d'outils permettant de soutenir adéquatement les élèves dans la poursuite de leur cheminement scolaire et faciliter ainsi leur réussite.
- Favoriser la création d'un partenariat entre le milieu de la recherche, le réseau de l'éducation, les organismes publics et les organismes communautaires.
- Faciliter la diffusion, l'appropriation et l'application des résultats de recherche auprès du personnel scolaire et des autres intervenants concernés.

Les axes de recherche

Le ministère de l'Éducation a retenu sept axes de recherche jugés importants dans le contexte actuel. Ces axes ne sont pas exclusifs, compte tenu de la complexité des questions entourant le sujet, de leurs interrelations et des différentes spécialisations propres au domaine de l'éducation. Le Ministère souhaite toutefois qu'un accent particulier soit mis sur chacun de ces axes et les chercheurs et chercheuses sont fortement encouragés à établir des relations entre ceux-ci.

1^{er} axe : Les facteurs (perceptions, motivations, valeurs et comportements) contribuant au succès ou à l'échec scolaire .

Les facteurs susceptibles de contribuer au succès ou à l'échec d'un élève sont de plusieurs natures: personnel, familial, communautaire, institutionnel, etc. Les questions

³ Dans le présent document, le mot *élève* désigne l'ensemble des populations scolaires, de la maternelle à l'université.

abordées à l'intérieur de cet axe de recherche portent notamment sur le niveau d'estime de soi de l'élève, la perception de l'entourage et de l'élève à l'égard de sa capacité à réussir, la concordance des services offerts à l'école et des besoins réels de l'élève, les facteurs motivationnels, la place de la réussite ou de l'éducation dans l'échelle de valeurs de l'élève et de son entourage, etc. Les possibilités d'utilisation de ces facteurs pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires de l'élève devront être déterminés et analysés.

2^e axe : Les approches efficaces en matière de gestion, de formation du personnel scolaire, de stratégies pédagogiques, d'évaluation des apprentissages et d'évaluation institutionnelle.

Dans le contexte actuel, l'organisation scolaire doit être au service des élèves et le personnel enseignant doit exercer son autonomie et sa compétence professionnelles pour prendre des décisions pédagogiques en fonction des intérêts des élèves. Les gestionnaires du milieu scolaire et le personnel enseignant doivent par conséquent être bien outillés afin de faire des choix éclairés. Il leur est nécessaire notamment de connaître les différents modes d'encadrement (organisationnel, pédagogique ou autre) utilisés par les établissements d'enseignement, la pertinence de ces modes d'encadrement, leur efficacité et leur impact sur la persévérance et la réussite scolaires .

3^e axe : Les différences entre les garçons et les filles, les hommes et les femmes relativement au cheminement scolaire, à l'abandon des études, au retour aux études, aux choix professionnels, aux conséquences de l'abandon et aux stratégies de prévention de l'abandon.

Le parcours scolaire semble présenter des différences selon le sexe des élèves (modes de socialisation et d'apprentissage différents, figures d'identification diverses, etc.). La réalité des garçons et des filles, des hommes et des femmes est différente et les solutions proposées doivent refléter cette distinction pour favoriser la persévérance et la réussite de tous.

4^e axe : Les modes de collaboration entre le milieu scolaire, la famille et la communauté.

De nombreuses recherches ont établi que la collaboration de la famille et de la communauté était nécessaire pour favoriser la réussite des élèves. Les nouvelles recherches entreprises dans ce domaine devraient permettre d'acquérir de nouvelles connaissances sur les modes de collaboration à privilégier pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires à différents ordres d'enseignement.

5^e axe : Les arrimages entre le milieu scolaire et le marché du travail.

Parmi ses nombreuses responsabilités, l'établissement scolaire a celle de favoriser l'insertion socioprofessionnelle des élèves, qui constitue l'une des formes de la réussite scolaire . Dans cette optique, les besoins de recherche concernent surtout l'efficacité des réseaux reliant le milieu scolaire et le marché du travail pour favoriser cette insertion, la pertinence des liens entre les voies de formation offertes et les mesures de soutien favorisant la persévérance et la réussite des élèves.

6^e axe : Les facteurs favorisant la réussite des élèves handicapés ou en difficulté et des élèves à risque.

Les élèves à risque, en difficulté ou handicapés sont particulièrement visés quand il est question de persévérance et de réussite scolaires. De fait, comme tous les axes de recherche les concernent, la préoccupation pour identifier la spécificité de ces élèves, et les interventions à privilégier, pourrait être présente quel que soit l'axe priorisé par les chercheurs et les chercheuses. Toutefois, un axe de recherche distinct leur est réservé afin d'encourager le développement des connaissances les concernant. Différents aspects de la question peuvent être abordés : les facteurs environnementaux et individuels favorisant la réussite de ces élèves, les moyens d'intervention à privilégier, les conditions susceptibles de favoriser leur intégration scolaire, leur persévérance et leur réussite.

7^e axe : Le système d'éducation, ses composantes, ses institutions et ses programmes.

Dans une perspective systémique d'aide à la décision, de soutien à l'élaboration des politiques ministérielles et d'un plan d'action en matière de persévérance et de réussite des élèves, les recherches pourraient porter sur l'élaboration de modèles de suivi et d'évaluation de l'impact des mesures existantes. La *Politique québécoise de la science et de l'innovation* souligne qu'il est important que les innovations sociales, notamment dans le secteur de l'éducation, contribuent à l'amélioration des organisations et que celles-ci fassent appel aux chercheurs dans l'élaboration, l'application et l'évaluation de leurs politiques, programmes et mesures.

Les priorités pour l'an 2002-2003

À partir de ces axes, le ministère de l'Éducation a fixé des priorités pour l'année 2002-2003. Ce choix n'exclut pas la possibilité de présenter des projets sur d'autres thèmes retenus dans ce programme, mais les projets articulés autour de ces priorités seront privilégiés. Ces dernières seront revues à chaque année, pendant la durée du programme.

- Analyser l'expérience et le cheminement scolaires de populations particulières, notamment les jeunes de la rue, les jeunes venant de milieux défavorisés, les jeunes autochtones, les jeunes de famille immigrante, en vue de proposer des mesures de soutien adaptées à leurs besoins spécifiques;
- Déterminer les facteurs contribuant au succès ou à l'échec des personnes peu alphabétisées engagées dans un projet de formation (perceptions, motivations, valeurs et comportements).;
- Faire un bilan des différents modes de reconnaissance des acquis, de leurs impacts sur les apprentissages et la persévérance et de leurs retombées sur le plan des coûts et du temps de formation.
- Dans le cadre de la mise en œuvre de la réforme au primaire et au secondaire (secteurs des jeunes et des adultes), faire une analyse critique des pratiques en prenant en considération :
 - les différentes stratégies pédagogiques et formules de suivi des apprentissages utilisées pour favoriser la persévérance et la réussite scolaires, notamment les stratégies relatives au redoublement;

- les différents modèles d'organisation scolaire et de planification des apprentissages qui sont en relation avec les cycles d'apprentissage (les exigences de leur mise en œuvre par l'équipe-école et leur impact sur la réussite des élèves);
- les pratiques novatrices dont l'objectif est d'aider les élèves à s'orienter dans leur cheminement scolaire et leur choix de carrière.
- Dans le cadre du programme Renouveau de l'enseignement collégial (1993) et en ce qui concerne l'approche - programme, la continuité de la formation entre les ordres d'enseignement et l'élaboration des programmes selon l'approche par compétences, faire une analyse critique des pratiques prenant en considération :
 - les différentes stratégies pédagogiques et les formules de suivi des apprentissages utilisées pour favoriser la persévérance et la réussite;
 - les modes d'organisation scolaire et de planification des apprentissages;
 - les mesures d'aide aux élèves à *risque*;
 - les mesures d'aide en matière d'orientation scolaire et de choix de carrière.
- À partir d'une recension des données existantes, expérimenter et évaluer des stratégies pédagogiques et organisationnelles différenciées selon le sexe des élèves pour favoriser la réussite des garçons et des filles.
- Analyser des modes de collaboration entre le milieu scolaire, la famille et la communauté qui mèneraient à la création d'une communauté éducative visant la persévérance et la réussite des élèves; proposer des modèles efficaces, des conditions et des outils favorisant la réussite de cette collaboration.
- Étudier les diverses voies de formation existantes dans les secteurs de la formation générale des jeunes, de la formation générale des adultes et de la formation professionnelle et technique qui favorisent la persévérance et la réussite.
- Évaluer l'effet des activités et des services d'intégration socioprofessionnelle sur l'intégration au marché du travail, la poursuite des études et l'obtention d'un premier diplôme.
- Au regard des plans de réussite et de la reddition de comptes, élaborer pour chaque ordre d'enseignement des stratégies d'utilisation et d'appropriation des indicateurs les plus pertinents de persévérance et de réussite scolaires, lesquelles permettront aux établissements scolaires :
 - de déterminer des objectifs appropriés de réussite;
 - de mettre en place des mesures efficaces pour les atteindre;
 - d'évaluer l'impact de ces mesures sur la persévérance et la réussite des élèves.

L'objet du programme est donc de faire en sorte que les questions entourant la persévérance et la réussite scolaires soient largement touchées, en mettant un accent particulier sur les priorités identifiées, afin de rendre plus pertinentes les décisions et les interventions.

Les partenaires qui ont participé à l'élaboration de ce programme de recherche, sont particulièrement intéressés et préoccupés par le transfert des résultats de ces recherches. Afin de répondre à cette préoccupation, une attention particulière devra être apportée sur cette question par les chercheurs et les chercheuses dans leurs propositions de projets.

En plus des formes de diffusion scientifique habituellement prévues, ils devront indiquer la façon dont ils entendent transmettre les résultats de leurs recherches, notamment aux milieux de l'éducation. La pondération, dans les critères de la pertinence des lettres d'intention et de l'évaluation scientifique, sera ajustée afin de s'assurer que cet aspect est pris en considération.

Les modalités du programme⁴

Ce programme conjoint de recherche satisfait aux mêmes critères que les autres programmes de subvention du Fonds société et culture quant à la recevabilité des demandes de subventions et de bourses, aux dépenses admissibles, au respect de la propriété intellectuelle, aux rapports scientifique et financier. Les chercheurs sont invités à consulter la brochure descriptive ou à consulter le site Internet du Fonds (<http://www.fqrsc.gouv.qc.ca>)

Ce programme s'adresse aux chercheurs (ex. : universités, instituts, centres), aux équipes de chercheurs et de décideurs (ex. : organismes des réseaux scolaires et du réseau de la santé, associations, prestataires de services, autorités régionales, ministères) et aux chercheurs des collèges qui s'intéressent à ce domaine et qui sont prêts à mettre un accent particulier sur les thématiques jugées prioritaires. Les subventions de recherche et les bourses offertes dans le cadre du programme pour l'année 2002-2003 sont les suivantes :

- Subventions générales de recherche;
- Subventions de recherche évaluative;
- Subventions de recension des écrits;
- Subventions d'aide au transfert et à la diffusion des connaissances en milieu de pratique;
- Bourses (bourses de spécialisation pour études doctorales, bourses de spécialisation pour études postdoctorales).

Les chercheurs et chercheuses des collèges, qui souhaitent faire une demande de dégagement, peuvent le faire dans le cadre du programme destiné aux chercheurs des collèges et géré par le Fonds québécois de la recherche sur la nature et la technologie (ancien Fonds FCAR). Pour ce faire, ils doivent remplir le formulaire *Demande de subvention de dégagement* en se rendant à l'adresse suivante : <http://www.nateq.qc.ca/>.

Les chercheurs et les chercheuses prenant part au programme seront occasionnellement invités à participer à différentes activités de suivi par lesquelles ils feront connaître aux partenaires du programme l'évolution de leurs travaux et les résultats de leurs recherches. Des appels d'offres sur des recherches ciblées pourront aussi être diffusés pendant la durée du programme. Les membres de la communauté scientifique en seront informés par voie électronique, soit dans le site Internet du Fonds ou par courriel et par les tableaux d'affichage des bureaux de la recherche des universités.

Les demandes de subventions ou de bourses doivent être faites à l'aide du formulaire approprié qui se trouve dans le site Internet du Fonds (www.fqrsc.gouv.qc.ca). Les candidats et candidates doivent transmettre par voie électronique leur formulaire de demande de subvention ou de bourse ainsi que les textes à y joindre. Les demandes peuvent être rédigées en français ou en anglais. Dans ce dernier cas, le titre et le résumé du projet doivent être en français.

⁴ Considérations générales tirées de la brochure *Programme de subventions et de bourses de carrière du CQRS – 2002-2003*

Le *curriculum vitae* des chercheurs et chercheuses doit être saisi dans le site Internet du Fonds et être transmis par voie électronique. Dans certains cas, des pièces particulières (ex. : lettres d'autorisation et d'appui, relevés de notes) doivent être transmises par courrier. Le dépôt de ces pièces doit être fait à l'intérieur des dates limites fixées pour le dépôt des demandes.

L'approbation du projet par un comité d'éthique de la recherche (CER) est exigée, à moins de fournir une justification valable dans la description du projet. Le versement de la subvention est d'ailleurs conditionnel au dépôt du certificat de déontologie émis par le CER.

Des autorisations écrites permettant l'accès aux données, aux fichiers requis et aux coordonnées de certaines personnes de même que les garanties nécessaires au bon déroulement d'une recherche doivent être obtenues auprès des personnes en mesure de les donner, à moins d'en justifier l'absence dans la description du projet. Le financement demandé ou obtenu d'autres sources pour le même projet doit être mentionné sur le formulaire et détaillé quant à l'organisme sollicité, la durée et le montant.

Le Fonds québécois de la recherche sur la société et la culture, en procédant à l'évaluation rigoureuse des demandes qu'il reçoit, entend soutenir des recherches de qualité, utiliser d'une manière responsable les fonds publics et faire preuve d'impartialité lorsqu'il attribue, par voie de concours, des subventions et des bourses. Il accorde donc une grande attention au recrutement des évaluateurs et évaluatrices et au fonctionnement des comités d'évaluation. Les demandes de subventions et les demandes de bourses des étudiants sont évaluées par des comités multidisciplinaires de pairs venant des milieux scientifiques. Les membres sont choisis d'après leur champ de compétence, leur expérience en matière de recherche subventionnée et leur capacité à travailler en équipe.

La lettre d'intention

Afin d'éviter que leur demande de subvention ou de bourse soit jugée non admissible, les candidats et les candidates doivent **obligatoirement** présenter une lettre d'intention dans laquelle ils démontrent que l'objet de leur recherche se situe dans le champ d'intérêt du programme et que la chercheuse ou le chercheur principal est admissible. **LE DÉPÔT DE LA LETTRE D'INTENTION POUR L'ANNÉE 2002-2003 EST FIXÉ AU 3 MAI 2002.** L'acceptation d'une lettre d'intention ne permet toutefois pas de préjuger du résultat de l'évaluation de la qualité scientifique du projet.

La lettre d'intention relative aux subventions générales de recherche, aux subventions de recherche évaluative ou de recension des écrits⁵ doit comprendre les éléments suivants :

- Le titre et une description sommaire du projet (3 pages) présentant la problématique, les objectifs poursuivis, la méthodologie, les résultats anticipés, l'enveloppe budgétaire ainsi qu'une proposition quant aux modalités de suivi des travaux et de transfert des connaissances.
- Une présentation de l'équipe de recherche (1 page) et la description du rôle de chacun des chercheurs dans le projet. Le *curriculum vitae* du chercheur principal doit être transmis à l'aide du formulaire qui se trouve dans le site Internet du Fonds et joint en copie papier au dossier soumis.

⁵ Pour ce qui est des autres types de subventions et de bourses, consulter la brochure descriptive.

- Une bibliographie sommaire (1 page) en lien avec la problématique et les procédures méthodologiques.

L'évaluation de la pertinence de la lettre d'intention

La pertinence des lettres d'intention est évaluée par un comité formé des partenaires du programme (MEQ et Fonds société et culture). Les critères d'évaluation de la pertinence des projets sont les suivants :

- L'adéquation du projet aux objectifs et aux besoins énoncés dans le programme et, de façon plus spécifique, aux priorités énumérées (50 points) ;
- La nature et la portée des retombées anticipées ainsi que les stratégies prévues pour le transfert des connaissances (20 points) ;
- Les modalités de la concertation envisagée avec les partenaires (20 points) ;
- Les compétences des chercheurs et leur capacité à répondre aux questions de recherche de façon rigoureuse et novatrice (10 points).

Le comité fait part de ses propositions au Fonds qui, ensuite, en informe les chercheurs et invite ceux qui ont été retenus à présenter un devis complet. Les résultats de l'évaluation de la pertinence des projets sont également communiqués aux membres du comité de pairs qui feront l'évaluation scientifique et seront donc de nouveau pris en considération lors de cette étape.

Le devis de recherche

Pour présenter un devis de recherche, les chercheurs ou chercheuses retenus à la suite de l'évaluation de la pertinence des projets doivent utiliser les formulaires du Fonds qui se trouvent dans le site Internet du Fonds. **LA DATE LIMITE POUR LA PRÉSENTATION DES DEVIS POUR L'ANNÉE 2002-2003 EST FIXÉE AU 13 SEPTEMBRE 2002.** En ce qui concerne les subventions générales de recherche, les subventions de recherche évaluatives ou de recension des écrits, le devis de recherche doit contenir les informations suivantes :

- La description du projet (15 pages) :
 - La problématique de recherche (y compris la recension des écrits);
 - Les objectifs et les hypothèses de recherche;
 - La démarche méthodologique;
 - Les résultats anticipés;
 - Les étapes de réalisation;
 - La stratégie de transfert des connaissances (milieux visés et moyens de diffusion retenus);
 - La diffusion scientifique;
 - Les retombées du projet pour les milieux partenaires, notamment les réseaux scolaires;
 - Les rôles et fonctions des chercheurs et des autres membres de l'équipe;
 - Les considérations d'ordre éthique.
- La bibliographie (2 pages).
- Les *curriculum vitae* du chercheur principal et des membres de l'équipe de recherche (à remplir via le site Internet www.fqrsq.gouv.qc.ca).
- La justification des prévisions budgétaires.

- Le certificat de déontologie (voir article 2.5.5 du Règlement général du Fonds société et culture) et les lettres d'autorisation nécessaires à la réalisation du projet de recherche.

Pour les subventions d'aide au transfert et à la diffusion des connaissances en milieu de pratique et pour les bourses, les modalités inscrites dans la brochure s'appliquent quant au contenu de la demande. Dans les critères d'évaluation, l'adéquation du projet aux exigences du programme et aux besoins des milieux scolaires sera privilégiée.

Les conditions d'octroi de ces subventions sont celles indiquées dans la brochure *Programmes de subvention et de bourse de carrière- 2002-2003* disponible dans le site Internet du Fonds (www.fqrsq.gouv.qc.ca).

L'évaluation scientifique des devis

Un comité de pairs procède à l'évaluation scientifique des devis soumis et recommande au Fonds et à ses partenaires un ou plusieurs devis. Au moins un représentant des partenaires et un représentant du Fonds assistent à la rencontre d'évaluation scientifique à titre d'observateurs.

Les critères d'évaluation scientifique des projets sont les suivants :
(ÉVALUATION PAR LES PAIRS)

- La qualité scientifique du devis proposé (50 points) :
 - Perspective théorique et avancement des connaissances;
 - Méthodologie proposée ;
 - Rigueur et justification des prévisions budgétaires, y compris celles concernant le transfert des connaissances ;
 - Précision et réalisme du calendrier.
- Les retombées anticipées (20 points) :
 - Impact potentiel par rapport à l'objectif du projet;
 - Stratégie retenue pour le transfert et l'appropriation des connaissances, choix des interlocuteurs visés par ce transfert, principaux moyens retenus pour favoriser l'appropriation des connaissances et justification de ces choix;
 - Qualité de l'implication ou de la participation des milieux en ce qui concerne le transfert et l'appropriation des connaissances.
- Les compétences de l'équipe par rapport au projet soumis (20 points) :
 - Formation, expérience et compétence des chercheurs et de leur équipe par rapport à l'objet d'étude.

(ÉVALUATION PAR LES PARTENAIRES)

- La pertinence du projet par rapport au programme de recherche et aux priorités identifiées par les partenaires (10 points).

Le président ou la présidente du comité d'évaluation fait ses recommandations aux instances du Fonds québécois de recherche sur la société et la culture et du ministère de l'Éducation qui décident de l'attribution des subventions.

Pour de plus amples renseignements sur le programme, communiquez avec
M^{me} Marie-Thérèse Duquette du Fonds québécois de recherche sur
la société et la culture au (514) 873-2293 ou
M^{me} Nicole Lefebvre du MEQ au (418) 644-7894.

Les lettres d'intention doivent être expédiées par courrier au :
Fonds québécois de la recherche sur la
société et la culture
140, Grande-Allée Est, bureau 470,
Québec (Québec), G1R 5M8

Ou par courrier électronique à :
Marigee.tisseur@fqrsc.gouv.qc.ca